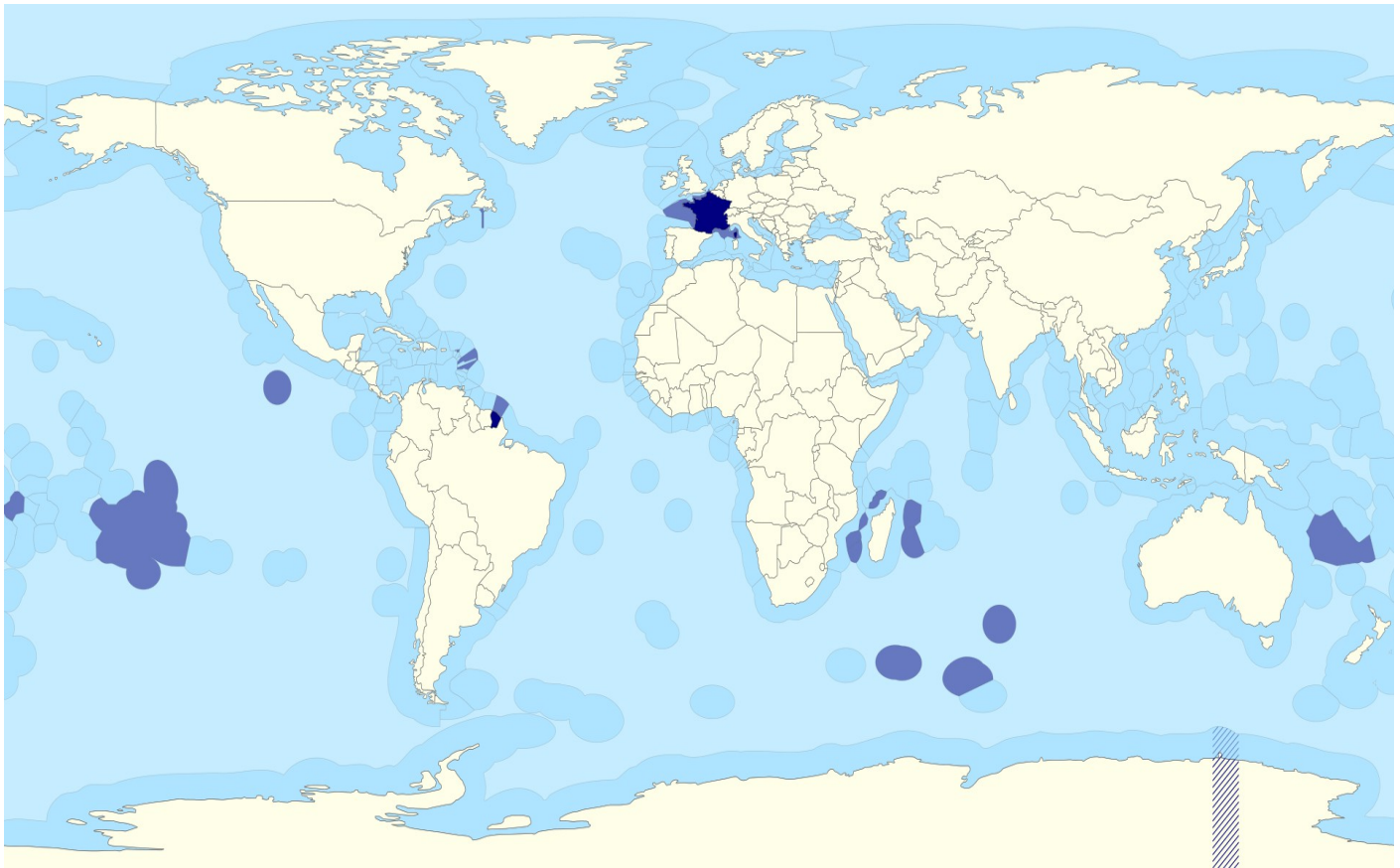


LA FRANCE, UN DOMAINE MARITIME OÙ LE SOLEIL NE SE COUCHE JAMAIS

Les possessions ultramarines françaises sont des vestiges hérités de l'époque coloniale répartis sur trois océans, l'Atlantique, le Pacifique et l'Océan Indien. A l'instar de l'Espagne de Charles Quint au XVI^e siècle, elle est une puissance maritime sur laquelle le soleil ne se couche jamais.

Avec près de 11 millions de km² de Zone Économique Exclusive (ZEE), la France dispose du deuxième domaine maritime mondial derrière les États-Unis et devrait prendre la première place lorsque la commission des limites du plateau continental (CLPC) aura accepté les demandes d'extension qu'elle a formulées dans le cadre du programme Extraplac. Ces revendications territoriales au delà de la ZEE concernent des espaces maritimes immenses localisés au large de la Bretagne, autour de la Polynésie, des îles Crozet, de Saint-Paul et de la Nouvelle-Amsterdam, mais aussi au nord de Wallis et Futuna et au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Réunion et de la Nouvelle Calédonie.



Le domaine maritime français en 2020

Dans l'Atlantique Nord, la France exerce sa souveraineté sur la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon où le Canada s'oppose à sa demande d'extension de son domaine maritime au delà de l'étroite bande de mer qui lui a été attribuée par un arbitrage international rendu à New York en 1992.

Dans les Petites Antilles, elle possède les collectivités territoriales de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy et les départements et régions d'outre-mer de Guadeloupe et de Martinique. Mais sa présence est contestée par les Pays-Bas qui réclament Saint-Martin et par Antigua-et-Barbuda qui revendique Saint-Barthélemy. A noter enfin que la zone caribéenne, où les domaines maritimes de nombreux États sont particulièrement imbriqués, génère une multitude de litiges liés à la délimitation des frontières maritimes et à la répartition des zones de pêche.

Dans l'Atlantique Sud, elle dispose d'un solide point d'appui continental avec le département et la région de Guyane au large de laquelle s'ouvre un immense domaine maritime qui ne manque pas, là aussi, de générer des litiges avec les pays limitrophes que sont le Suriname et le Brésil.

Dans le Pacifique, la France contrôle l'immense collectivité territoriale de Polynésie qui s'étend sur près de 5 millions de km² et qui regroupe cinq grands archipels formés par les îles de la Société, les îles Tuvalu, les îles Marquises, les îles Gambier et les îles australes. Plus à l'est, elle exerce sa souveraineté sur les collectivités territoriales de Wallis et Futuna et sur la collectivité à statut particulier de Nouvelle Calédonie formée par l'île de Grande terre et par les îles Loyauté. Là encore, la France est confrontée à un différend territorial qui l'oppose à Vanuatu au sujet de plusieurs îles inhabitées localisées au sud-est de l'archipel (île

Matthew, île Hunter, île Walpole). Dans ces territoires des antipodes, la France se heurte par ailleurs à des revendications séparatistes émanant d'une partie de la population autochtone kanaké. Enfin, dans le Pacifique Nord, elle entretient des relations tendues avec le Mexique qui lui dispute l'îlot de Clipperton.

Dans l'océan indien, plusieurs possessions permettent à la France de s'assurer le contrôle de deux routes maritimes stratégiques. La première contourne Madagascar par l'est, via l'île de la Réunion et l'île inhabitée de Tromelin sur laquelle l'île Maurice exprime régulièrement des prétentions territoriales. La seconde emprunte le canal du Mozambique qui constitue une artère majeure du commerce maritime international (voie de circumnavigation autour de l'Afrique). À l'entrée nord de ce détroit, la France possède l'île de Mayotte où la population a exprimé en 2009 par référendum le souhait d'accéder au statut de département et région d'outre-mer, au grand dam des Comores qui revendiquent l'île ainsi que l'archipel voisin des îles Glorieuses.

Dans le canal du Mozambique, d'autres îles éparses inhabitées occupent une position hautement stratégique qui ne manque pas de susciter la convoitise de Madagascar qui les revendique depuis son indépendance (île Juan de Nova, île Bassas da India et île Europa). Plus au sud, près du cercle polaire arctique, la France tend également à renforcer son contrôle sur une multitude d'îles inhabitées. Ces possessions, qui forment avec les îles éparses, les Terres Australes et Antarctiques Françaises (les TAAF), sont constituées par les archipels de Crozet et de Kerguelen et par les îles de Saint-Paul et de la Nouvelle-Amsterdam. Elles abritent trois bases scientifiques, la station Alfred Faure dans les îles Crozet ; la station de Port-aux-Français à Kerguelen et la station Martin-de-Viviès à la Nouvelle-Amsterdam.

Enfin, sur le continent antarctique, la France possède depuis 1840 la Terre Adélie, elle-même rattachée aux TAAF, où elle a construit, en bordure de littoral, la station scientifique Dumont d'Urville.

A noter pour terminer que la France n'a pas de présence territoriale dans l'Océan Glacial Arctique mais qu'elle y entretient néanmoins, en association avec l'Allemagne, une station scientifique à Ny Ålesund dans l'archipel norvégien du Svalbard.

Toutes ces zones maritimes présentent un immense intérêt économique pour la France qui ne tire pourtant profit que d'une infime partie des ressources halieutiques et minérales disponibles (hydrocarbures, nodules polymétalliques). Seul le littoral métropolitain fait l'objet d'une exploitation intensive des ressources avec la présence de nombreuses activités liées à la pêche, à l'aquaculture, à la saliculture, au tourisme, au commerce, à la logistique (ports à conteneurs) et à la construction navale.

Ces espaces maritimes constituent un enjeu géostratégique fondamental, d'autant plus que la France a procédé jusqu'en 1996 à des essais atomiques dans le Pacifique (atolls de Mururoa et de Fangataufa en Polynésie). Pour toutes ces raisons, et pour entretenir sa capacité de dissuasion nucléaire, la France s'est constituée la 6^e flotte de défense au monde qui lui permet de se projeter partout dans le monde.

En métropole, la Marine nationale dispose de trois bases navales. La base de Toulon où stationnent le groupe aéronaval du porte-avions à propulsion nucléaire Charles de Gaulle, six sous-marins nucléaires d'attaque, plusieurs porte-hélicoptères et des frégates de combat. Celle de Brest à l'île Longue où sont armés les quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE : le Triomphant, le Téméraire, le Vigilant, le Terrible) et celle de Cherbourg en Normandie qui protège la Manche et où sont installés les arsenaux de construction des sous-marins. Outremer, la France dispose de sept bases navales à Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon), Fort-Saint-Louis (Martinique), Dégrad-des-Cannes (Guyane), Fare Ute (Polynésie), Dzaoudzi (Mayotte), la pointe Chaleix à Nouméa (Nouvelle Calédonie) et Port-des-Galets (La Réunion). Enfin, trois bases navales sont mises à sa disposition par ses alliés à Djibouti dans le détroit de Bab el-Mandeb, à Dakar au Sénégal et à Abu Dhabi dans les Émirats Arabes Unis.

Fort de son statut de grande puissance navale, la France n'hésite pas à s'impliquer dans des opérations extérieures qui lui sont en général confiées par l'ONU, soit en intervenant directement contre ses ennemis dans la zone irako-syrienne (opération Chammal) à partir du Golfe Persique ou en Libye à partir de la Méditerranée (opération Harmattan), soit en faisant des démonstrations de force comme en 2020 au large de Chypre pour intimider la Turquie ou dans le détroit d'Ormuz et de Taïwan pour rappeler aux Iraniens et aux Chinois qu'il s'agit de zones où doit s'appliquer la liberté de circulation maritime. Elle s'implique par ailleurs dans la lutte contre les trafics de drogue et l'évasion fiscale dans l'espace caribéen et contre la piraterie en Afrique dans les golfes de Guinée (mission Corymbe) et d'Aden (opération Atalante).

Enfin, pour affirmer de manière plus pacifique sa puissance maritime, elle cherche à apparaître comme l'un des têtes de file de la protection environnementale en créant des aires maritimes protégées autour de la Martinique, de la Polynésie, de la Nouvelle-Calédonie, de Mayotte, des îles Crozet et Kerguelen, de Saint-Paul et de la Nouvelle-Amsterdam.